



REF: PCH/DDCH/DCE/N°608/2022

Casablanca, 18 0 JUIN 2022

Appel à Candidature (1^{er} appel)

La Direction Générale lance un appel à candidature **en interne** pour l'accès au poste de **Chef de Service Admission Facturation** au niveau de la Polyclinique de Sécurité Sociale Ziraoui relevant du Pôle Unités Médicales.

Les candidats répondant aux critères ci-dessous peuvent retirer les fiches de candidature auprès de leur formation de travail, du secrétariat de la Division Compétences et Evaluation/ Direction Développement du Capital Humain, du site de l'emploi public www.emploi-public.ma ou à travers l'espace Intranet.

Poste à pourvoir	Profil minimum requis	Compétences
Chef de Service Admission Facturation/ Polyclinique de Sécurité Sociale Ziraoui	<p>-Chef de Service et assimilé, ayant une ancienneté(*) d'au moins 1 an dans le poste ;</p> <p>Ou</p> <p>-Chef de Bureau ayant une ancienneté(*) d'au moins 2 ans dans le poste ;</p> <p>Ou</p> <p>-Cadre de formation Bac+3 minimum (licence ou équivalent), ayant une ancienneté(*) d'au moins 4 ans à la CNSS.</p>	<p>-Connaissance de l'organisation du Pôle Unités Médicales et du fonctionnement des Unités Médicales ;</p> <p>-Connaissance des techniques de la comptabilité générale, budgétaire et publique ;</p> <p>-Connaissance des techniques de la facturation ;</p> <p>-Connaissance des outils de l'analyse financière et reporting ;</p> <p>-Connaissance des applicatifs informatiques liées au domaine ;</p> <p>-Capacité à encadrer animer et superviser une équipe de travail ;</p> <p>-Capacité organisationnelle.</p>

Les dossiers de candidature doivent contenir les pièces suivantes :

- Demande de candidature
- Fiche de candidature
- CV
- Plan stratégique et méthodologie de travail pour le fonctionnement et la performance du poste à pourvoir.

Les dossiers doivent parvenir à la Direction Développement du Capital Humain par courriel envoyé uniquement à l'adresse **aac2022@cnss.ma** au plus tard le **18 Juil 2022** et seront instruits par une commission Ad Hoc désignée à cet effet.

(*) L'ancienneté

- Dans le poste : elle prend effet à compter de la date de la 1^{ère} nomination dans le poste jusqu'à la date de l'appel à candidature.
- A la CNSS : elle prend effet à compter de la date de prise de service jusqu'à la date de l'appel à candidature.

NB : Les dossiers incomplets ne seront pas traités.

Hassan BOUBRIK
Directeur Général